



Le fonds de solidarité

Depuis 2006 ICD-Afrique a mis en place une procédure de fonds de développement solidaire lié à ses activités de voyages. Ce fonds fait partie des critères obligatoires pour tout membre de l'ATES. Il est destiné à financer des opérations d'intérêt collectif dans les territoires d'accueil.

Le fonds est constitué grâce à une majoration du coût du séjour payé par les voyageurs. Cela s'applique uniquement aux frais d'hébergement, de restauration, de loisirs et de transport. Il est constitué par **une majoration de 12% des sommes payées par les voyageurs sur ces postes et provisionné sur un compte dédié. Le montant de ce fonds est inclus automatiquement au tarif de nos voyages.** Chez certains membres de l'ATES il est forfaitaire, ICD-Afrique a décidé de la règle décrite ci-dessus.

Concrètement sur chaque voyage ou mission solidaire est provisionné un fonds qui est calculé comme indiqué ci-dessus et dont le montant dépend du nombre de voyageurs ou de volontaires. Les fonds cumulés constitueront en fin d'année le fonds de solidarité de l'année n. Ce fonds sera mis en œuvre l'année n+1 selon les principes définis ci-dessus.

Le fonds de solidarité est voté chaque année par le Conseil d'Administration d'ICD-Afrique qui décide de son affectation générale. Il est géré et mis en œuvre par les antennes locales d'ICD-Afrique à mesure des besoins.

Plusieurs possibilités de mise en œuvre du fonds.

En début de chaque année, le Conseil d'Administration prend connaissance du montant du fonds et décide de son attribution globale :

- la majorité de ce fonds est généralement dédiée au cofinancement des projets de développement portés et mis en œuvre par ICD-Afrique ou ses partenaires
- une partie peut éventuellement aider à financer un projet particulier sur demande du porteur et proposition des antennes locales.

Sont exclus des financements les projets à caractère religieux ou privé. Sont également exclus tous les projets qui pourraient être exploités à des fins électorales.

Chaque année un tableau descriptif et chiffré des projets financés sera fourni par ICD-Afrique qui aura à justifier de l'existence et de l'attribution de ce fonds auprès de l'ATES.

Henri Dalbiès (Président)
janvier 2016